

Réunion du 13 mars 2017

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient présents : Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Etienne WOLF, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Madame Martine JUNG, Monsieur Serge OEHLER, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL

Absent(s) :

Rapporteur : Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER

N° CP/2017/118 - 00000 - Administration générale
Proposition d'hébergement, de maintenance et de développement de la plateforme mutualisée Alsace Marchés Publics - nouvelle consultation, de constitution d'un groupement de commandes et de poursuite de la politique d'adhésion de nouvelles structures publiques utilisatrices de l'outil

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de passer un nouveau marché portant sur l'hébergement, la maintenance et le développement de la plateforme mutualisée de dématérialisation des marchés publics Alsace Marchés Publics, d'une durée de deux ans reconductible une fois ;

- décide de la prise en charge financière de l'exécution du marché selon la clé de répartition suivante :

- la Région Grand Est : 1/5ème,
- le Département du Haut-Rhin : 1/5ème,
- le Département du Bas-Rhin : 1/5ème,
- la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg : 1/5ème,
- la Ville de Mulhouse et Mulhouse Alsace Agglomération: 1/5ème (étant entendu que chacun de ses deux membres contribuera de manière distincte pour 1/10ème chacun) ;
- La Commune de Fegersheim : 1 000 euros
- Habitation Moderne : 2 000 euros
- La Commune d'Haguenau : 1 500 euros
- La Communauté de Communes de la Région de Haguenau : 1 500 euros
- La Commune de Hœnheim : 2 000 euros
- La Commune d'Illkirch-Graffenstaden : 2 000 euros
- La Commune de Lingolsheim : 1 000 euros
- La Commune de Molsheim : 1 000 euros

- La Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig : 1 000 euros
 - La Communauté de Communes de Sauer-Pechelbronn : 2 000 euros
 - La Commune de Saverne : 1 000 euros
 - La Communauté de Communes de Saverne-Marmoutier-Sommerau : 1 000 euros
 - La Commune de Sélestat et pour le compte de la Communauté de Communes de Sélestat : 3 000 euros
 - Le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement d'Alsace-Moselle : 4 000 euros
 - L'Office Public d'Urbanisation Sociale du Bas-Rhin : 3 000 euros
- décide de la constitution d'un groupement de commandes entre les sept collectivités fondatrices de la plateforme Alsace Marchés Publics, dont la coordination, tournante, sera confiée pour la procédure de passation à la Région Grand Est puis, à compter de la signature du marché et pour deux ans au Département du Haut-Rhin ;
- décide d'autoriser le président du Conseil départemental du Bas-Rhin à signer la convention constitutive du groupement de commandes, dont le projet est annexé à la présente délibération, à conclure entre le Département du Bas-Rhin et les personnes publiques précitées;
- décide d'approuver l'utilisation gratuite de la plateforme mutualisée de dématérialisation Alsace Marchés Publics par toute nouvelle structure soumise à l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 qui en ferait la demande ;
- décide que ce principe devra être approuvé par l'ensemble des membres fondateurs du groupement de commandes ;
- décide d'approuver le modèle de convention d'adhésion à la plateforme mutualisée de dématérialisation Alsace Marchés Publics joint en annexe ;
- décide d'approuver la convention de mandat, ci-jointe, ayant pour objet de confier au Département du Haut-Rhin la gestion des nouvelles adhésions à la plateforme mutualisée de dématérialisation Alsace Marchés Publics ;
- décide d'autoriser le président du Département Conseil départemental du Bas-Rhin à signer la convention de mandat ayant pour objet de confier au Département du Haut-Rhin la gestion des nouvelles adhésions à la plateforme mutualisée de dématérialisation Alsace Marchés Publics;
- élit M. Etienne BURGER en qualité de titulaire et Mme Nicole THOMAS en qualité de suppléante, comme représentants du Département au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes.

Non participation au vote : Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Monsieur Denis HOMMEL

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20170313-lmc1107910-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 17/03/17